



LE PETIT saint-GEORGES

N°2

*Une belle année
qui commence*

Hiver 2021

ÉDITO



Saint-georgoises & saint-georgeois.

Ce bulletin municipal clôture l'année 2020 et se projette sur 2021.

Le dernier trimestre 2020 a connu des faits marquants pour notre pays mais aussi pour notre équipe municipale.

Début septembre, la disparition subite de notre 1er adjoint, Jean marc FAUCHIER, nous a saisie, mais grâce à notre esprit d'équipe nous avons su réagir et rebondir pour affronter cette épreuve, Sandrine LALLEMAND, membre de la liste LNE, est venue renforcer le groupe. Les commissions se sont alors réinstallées et ont continué à travailler.

Mi-octobre le crime abject de Samuel Paty a suscité l'effroi. Cet enseignant ne faisait que son travail, celui de préparer les jeunes à l'esprit critique afin de lutter contre l'obscurantisme.

Enfin fin octobre l'épidémie de la COVID s'est enflammée, elle a précipité notre pays dans une plus grande fragilité tant au niveau économique que social. Elle a cependant fait encore émerger des solidarités et créer du lien social entre les habitants.

Je tiens à remercier et féliciter l'ensemble du personnel communal pour la gestion de cette crise sanitaire, remercier aussi le personnel de santé et de secours, ceux aussi qui œuvrent au quotidien pour maintenir les missions du service public, le personnel de nos 2 écoles qui assure l'éducation de nos enfants dans des conditions que l'on connaît. Je remercie également les élus pour leur implication quotidienne au sein de notre commune.

Malgré l'incertitude qui plane, j'aspire cependant à me tourner vers l'avenir. Aujourd'hui il nous appartient de préparer tous ensemble ce « monde d'après », à nous d'en faire un monde meilleur.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants et les remercier d'avoir choisi de s'installer à Saint- Georges- les- Bains. Je les invite à nous faire part de leurs attentes et de leurs suggestions.

En attendant de nous retrouver pour partager, échanger ou participer à des rendez-vous festifs avec le monde associatif et sportif, je vous laisse le loisir de feuilleter cette nouvelle édition et découvrir la nouvelle identité que nous avons choisie pour notre commune.

L'équipe municipale et moi-même avons fait le choix de ne pas solliciter nos commerçants et nos entreprises locales pour la publication d'encart publicitaire. Nous vous demandons simplement de les faire travailler, de penser à les consulter et de leur rendre visite pour vos prochains achats.

Je vous adresse mes meilleurs vœux de bonne année pour 2021 avec une pensée particulière pour ceux qui sur le plan professionnel ou familial rencontrent des difficultés. Que la nouvelle année leur permette d'espérer un monde meilleur.

Prenez bien soin de vous et des vôtres.

Geneviève Peyrard
Maire de
Saint-Georges-les-Bains

© Le Dauphiné Libéré

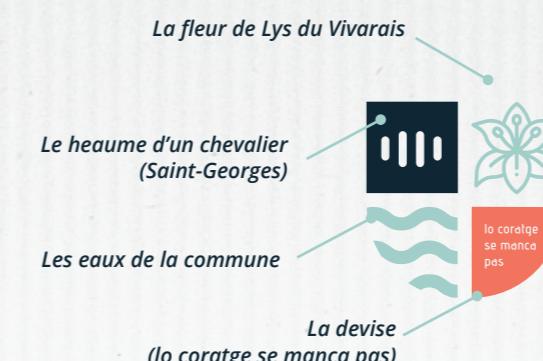
UNE NOUVELLE IDENTITÉ

Saint-GEORGES
-les-bains

Nous sommes heureux de vous partager le nouveau logo de votre commune !

Depuis cet été, la commission communication mène le projet afin de moderniser l'image de la commune à travers un logo plus épuré, plus accessible et qui véhicule les valeurs de la commune : **le collectif, l'écologie, la solidarité, l'égalité...**

Un peu d'explications...



Sur la partie gauche, nous retrouvons un **blason restylisé** à travers quatre éléments. Ces quatre parties complémentaires apportent une notion de **dynamisme, de pluralité, de diversité, d'héritage et d'adaptabilité.**

Le point du «i» est une goutte d'eau
saint-GEORGES
-les-bains

Un bloc texte structuré avec la juxtaposition du blason

Une alternance de minuscules et de majuscules pour apporter du rythme et du mouvement

En ce qui concerne les couleurs, nous retrouvons :
• **Un bleu acier** qui symbolise la force,
• **Un bleu algue** qui apporte de la fraîcheur et de la jeunesse,
• **Un orange corail** qui symbolise l'énergie, la vie et la communication.

Ce nouveau logo et la charte graphique qui en découle seront désormais mis en avant. Il est à noter que le blason historique de la commune n'est pas délaissé, il présente toujours les armoiries du village et ce logo vient compléter et formaliser les outils pour communiquer !



lo coratge
se manca
pas

SANTÉ



la covid 19

en Ardèche
Le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du territoire pour toute personne de plus de 11 ans.

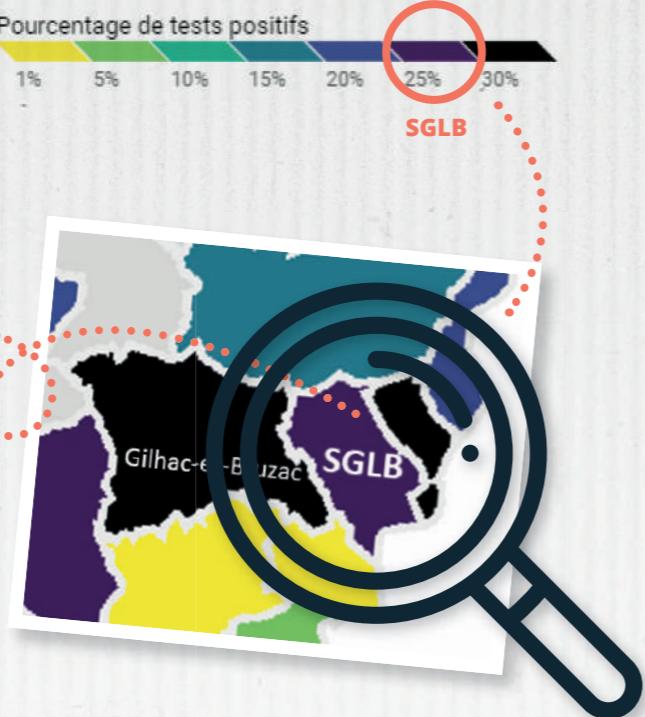
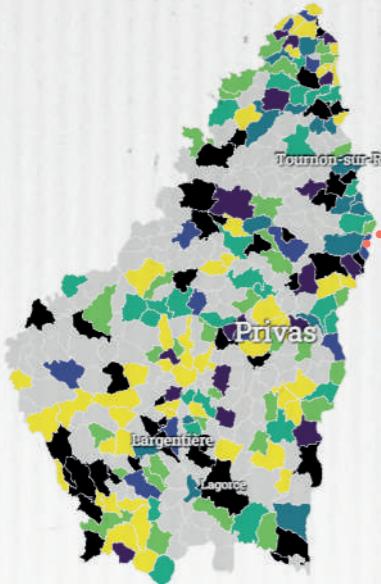


Comme vous le savez, depuis plus d'un an maintenant, la COVID19 est présente sur notre territoire. En dépit des décisions prises par le gouvernement concernant les mesures de protection contre le virus, **chaque département dispose néanmoins d'une marge de manœuvre pour appliquer les décisions gouvernementales relatives à l'enrayement de la propagation du virus.**

© Hebdo Ardèche

À ce jour, notre département compte plus de 250 décès par jour, dû au virus.

Source : Dauphiné Libéré



LES SYMPTÔMES

Symptômes les plus fréquents

- Fièvre
- Toux sèche
- Fatigue

Symptômes moins fréquents

- Courbatures
- Maux de gorge
- Diarrhée
- Conjonctivite
- Maux de tête
- Perte de l'odorat ou du goût
- Éruption cutanée
- Décoloration des doigts ou des orteils

Les gestes barrière



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

Indéniablement, **le port du masque** depuis des mois est incommodant à bien des égards, voire insupportable pour beaucoup, surtout ceux qui doivent composer avec, pendant une grande partie de la journée.

Malheureusement, nous n'allons pas pouvoir nous en débarrasser de sitôt, même si la situation continue d'évoluer favorablement. Alors, pour contribuer à cette amélioration, autant **limiter les risques de transmission dans des moments de relâchement** avec cette petite synthèse de recommandations pratiques de spécialistes.

PORTONS LE MASQUE !



INFO PRATIQUE

Comment entretenir votre masque pour se protéger de la COVID-19 ?

Lavez le masque à la machine avec de la lessive. Au moins 30 minutes à 60° minimum.



Utilisez un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, faites-le sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

COMMENT PORTER LE MASQUE ?

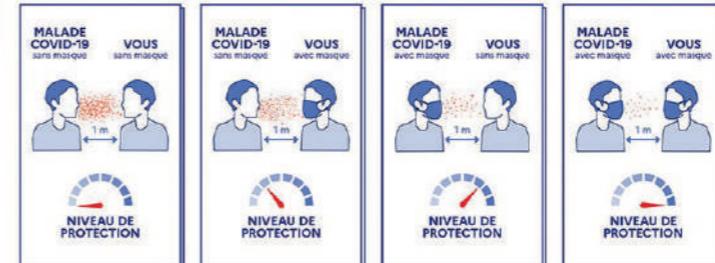
- Le porter **sur le nez**.
- Le garder **en place** sur le nez & la bouche pour discuter ou téléphoner.
- L'enlever complètement et le placer dans un endroit propre plutôt que de le baisser sous le menton temporairement, en « position d'attente » (lorsqu'il qu'il n'est pas nécessaire de le porter à ce moment-là).
- Pour éviter la buée sur les lunettes, une technique consiste à bien « serrer » le masque sur l'arête du nez, en haut. Le bas des lunettes doit se superposer au haut du masque. Pour une raison simple : l'air ne passe plus en haut du masque.

Mieux vaut éviter de baisser la garde, même pour un temps très court !

Et en prime : le conseil de la municipalité.

Il faut aussi pouvoir sacrifier des moments de convivialité à la protection sanitaire.

C'est-à-dire abandonner temporairement l'idée d'offrir un moment de convivialité bien sympathique autour d'un verre et de biscuits, à l'occasion de la nouvelle année ou à l'issue d'assemblées générales ou autres réunions associatives ou communales, pendant lesquelles les participants ont scrupuleusement porté leur masque. Boire et grignoter oblige à l'enlever et anéantit donc les efforts protecteurs consentis jusque-là.



Protégeons-nous & NOS PROCHES !

HOMMAGES



& cérémonies



• Hommage à Samuel Paty

• Armistice

Le mercredi 11 novembre, Madame le Maire, accompagnée de trois adjoints, Lise Alibert, Olivier Montiel et Patrice Lyonnais a rendu hommage aux soldats morts pour la France pendant la première guerre mondiale, entre 1914 et 1918. Cette commémoration de l'armistice de 1918 a été restreinte à un petit comité en raison du contexte sanitaire.

Devant le monument aux morts Vincent d'Indy, Madame le Maire a lu à l'aide d'un porte-voix, le message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès des armées, en donnant du sens à la **symbolique du soldat inconnu**. **Une minute de silence de silence a eu lieu puis les noms des inscrits ont été mentionnés. Enfin la cérémonie s'est terminée par l'hymne national chantée a cappella.** Nous remercions les habitants d'avoir respecté ce devoir de mémoire depuis leur domicile.

STOP ViOLENCE



Vous êtes victime ou témoin de violences faites aux femmes ? Voici un rappel des outils à votre disposition.

En cas de danger

> appelez le **17** ou envoyez un SMS au **114**

Pour un conseil

> appelez le **3919** (anonyme et gratuit)

Rendez-vous en pharmacie

> en disant "**masque 19**"

Enfant en danger

> appelez le **119**

signalement anonyme > rendez-vous sur :
<https://arretonslesviolences.gouv.fr>



INFO LOCALE

chasse individuelle

La Préfète de l'Ardèche a pris un arrêté qui est entré en vigueur Samedi 28 Novembre. Il autorise la **chasse individuelle au petit gibier dans le cadre du périmètre des 20 km et des trois heures de déplacement quotidien**. Cet arrêté est régi par les points suivants :



- Pas de rassemblement de plus de six personnes,
- Port du masque obligatoire pendant les rassemblements,
- Interdiction des repas collectifs,
- Enregistrement de tous les participants avec leurs coordonnées à chaque adresse,
- Application des gestes barrières avec distanciation physique et port d'un masque en dehors de l'action de chasse,
- Pendant la chasse, distance de 20 mètres minimum entre chaque participant.

Dans les installations de chasse type «hutte» ou «palombière»,

la règle de 8 mètres carrés par personne s'applique sauf si les personnes sont issues du même lieu de résidence ; port du masque obligatoire ; lavage des mains au gel hydroalcoolique en arrivant et en repartant ; renseignement du carnet de hutte par une seule personne avec stylo dédié, aération de la hutte pendant une heure entre chaque occupant.



recensement reporté !



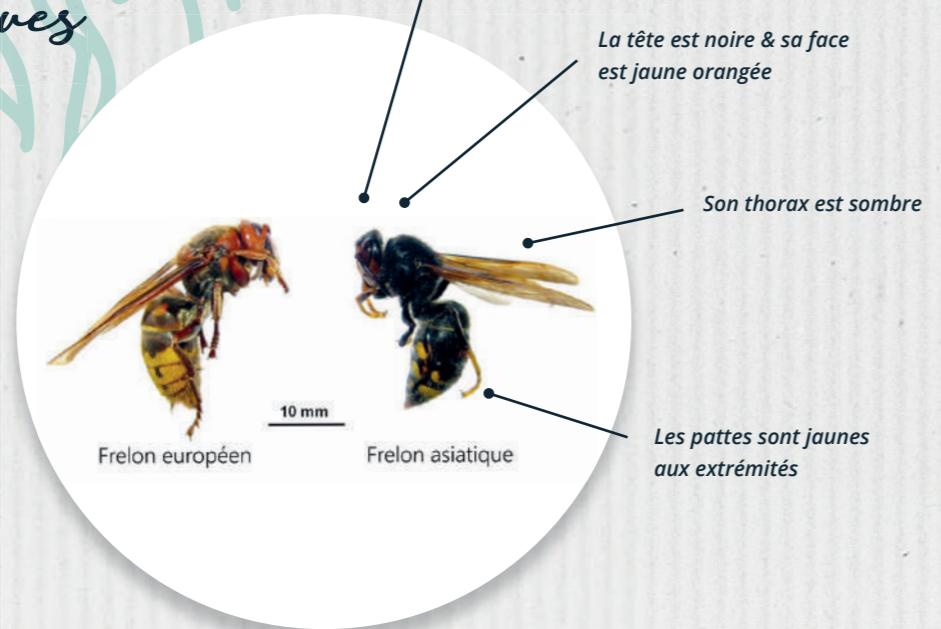
Le recensement 2021 de la population reporté en 2022

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

FRELONS

asiatiques



Le frelon asiatique «*Vespa velutina nigrithorax*» originaire du continent asiatique, occupe aujourd’hui la quasi-totalité des départements français et **l’Ardèche est très impactée**. Une très forte progression du nombre de signalements de nids est notée par rapport à l’année dernière.

Ce frelon est source de menace du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d’un point de vue environnemental, par la prédateur qu’il exerce sur certaines espèces et notamment l’abeille domestique. Un dispositif de surveillance et de lutte, a été mis en place sur la plateforme lefrelon.com qui vise à repérer, répertorier et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées dans notre département.

AIDE FINANCIÈRE

Pour que l’aspect financier ne soit pas un frein à la destruction, la Communauté de Communes Rhône-Crussol (CCRC) a délibéré le 5 novembre dernier sur une **aide financière à hauteur de 50 %** plafonnée à **75 € par an et par particulier et la commune de Saint-Georges-les-Bains a délibéré dans le même sens lors du Conseil Municipal du 15 décembre pour prendre en charge le complément**.

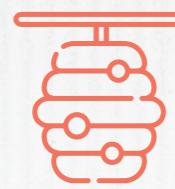
Ainsi notre commune prend en charge les 50% restants plafonnés à 200€ par an et par habitant.

Les prix peuvent varier mais prenons un exemple la destruction d’un nid de frelon asiatique par un professionnel avec une facture de 150 €.

Prise en charge de la CCRC (à 50% soit 75 €) + Prise en charge Saint-Georges-les-Bains (à 50% soit 75 €)

Reste à charge pour le particulier après remboursement = ZERO EURO !!

Avec ces prises en charge n’hésitez plus à déclarer et faire détruire ces nids !



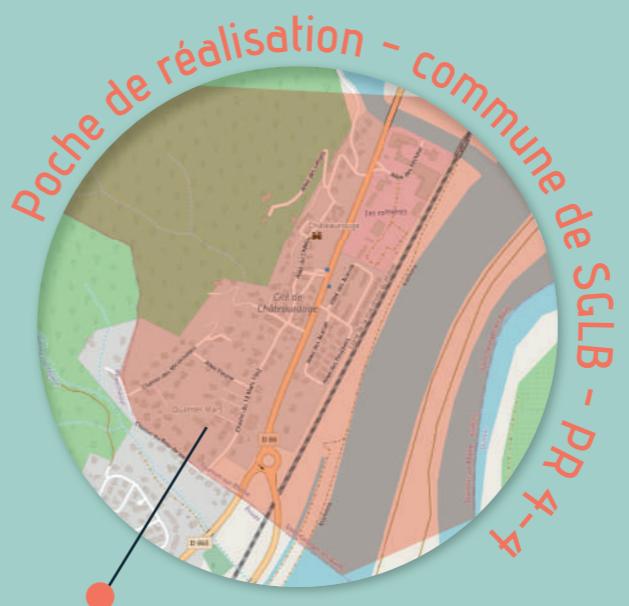
Les nids de frelons sont systématiquement détruits par la commune sur le domaine public et le coût de destruction d’un nid de frelons varie selon la situation du nid (apparent ou non, sous toiture, dans cheminée...), la hauteur du nid et la difficulté d'accès.

INFO LOCALE

la fibre arrive !

Nous avons le plaisir de vous annoncer le démarrage de la commercialisation des services très haut débit sur fibre optique, le 15 décembre, sur une première zone de 190 lignes FTTH environ sur la commune (cf. la cartographie ci-dessous).

Neuf opérateurs (fournisseurs d'accès Internet) seront disponibles notamment les 4 grands opérateurs nationaux que sont **Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR**, mais également **Coriolis, K-Net, NordNet, Ozone et Vidéofutur**. Les stratégies d'ouvertures commerciales étant propre à chaque opérateur, le Syndicat mixte ADN ne maîtrise pas leurs délais d'ouvertures respectifs.



Périmètre en ouverture commerciale

Une fois le réseau construit, celui-ci est confié à l’exploitant **ADTIM FTTH**. Sa mission principale est d’assurer l’exploitation technique et la commercialisation du réseau.

Pour toute question relative au raccordement des logements, les administrés peuvent contacter la hotline d’ADTIM FTTH au 0810 26 07 26 (prix d'un appel local + 0,05€/min).

À noter que certains foyers ne sont pas encore complètement éligibles car il reste des travaux à réaliser pour raccorder les immeubles collectifs, les lotissements privés, les logements pour lesquels le déploiement doit passer en façade et qui nécessitent encore la signature d'une convention avec les propriétaires ou syndics de propriétés.

Pour être tenu informé de leur éligibilité à la fibre optique, les administrés peuvent consulter l’outil d’éligibilité du Syndicat mixte ADN « A quand la fibre chez moi ? » disponible sur :

<https://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

1 VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ
Connectez-vous au site ardechedromenumerique.fr, rubrique « à quand la fibre chez moi ? ». Renseignez votre adresse pour savoir si le raccordement est possible.

2 CHOISISSEZ UN OPÉRATEUR
Prenez contact avec le fournisseur d'accès à Internet de votre choix pour souscrire une offre. Une fois votre abonnement validé, votre opérateur effectuera le raccordement de votre domicile. Un technicien prendra contact avec vous pour fixer la date de l'intervention.

3 INTERVENTION DU TECHNICIEN
La procédure de raccordement est gratuite car elle a été prévue dans le plan de financement du réseau public ADN. Le jour de l'intervention, les travaux doivent être réalisés pour permettre le passage de la fibre (élagage des arbres, débroussaillage, pose d'un socle souterrain, installation de gaines...), le technicien vous l'indiquera avant de fixer un nouveau rendez-vous. Lorsque son travail est terminé, vous signez un compte-rendu d'intervention.

4 PROFITEZ DE LA FIBRE !
Après l'activation de votre ligne par votre fournisseur d'accès à Internet, il ne vous restera plus qu'à brancher vos équipements pour bénéficier d'une connexion Très Haut Débit sur fibre, sur le réseau public ADN. Votre réseau interne reste inchangé, vous pouvez redistribuer Internet par WiFi, câble ethernet ou CPL.

TRAVAUX



écoles

Les vacances scolaires sont la période idéale afin de réaliser les **travaux de rafraîchissement dans les écoles**.

Nous l'avions annoncé lors du précédent numéro, voici en images les résultats du travail de nos agents municipaux.



Remplacement du plancher dans l'une des deux salles de classe de l'école maternelle



Remplacement des stores + installation d'un interrupteur dans le couloir de l'étage afin de faciliter l'éclairage.

Toujours en ce qui concerne l'école Lucien Roux, la **commission travaux étudie la possibilité de revoir l'isolation**, afin d'obtenir une **meilleure performance énergétique** mais surtout afin d'**améliorer le confort des élèves et des professeurs** pendant la saison estivale.

MATERNELLE

inscription



L'année 2021 débute à peine et nous pensons déjà à la rentrée scolaire de septembre. Afin de nous préparer au mieux, nous demandons aux familles qui ont **des enfants nés en 2018 et 2019** se fassent connaître à l'école à l'adresse mail suivante :

①

ce.0071280d@ac-grenoble.fr

À noter que les enfants nés en 2019 ne pourront rentrer que sous réserve que les effectifs le permettent. **Lorsque cette première étape est validée, voir la suite de la démarche à suivre ci-contre.**

② Demander un dossier d'inscription : 2 options

Directement au guichet de la Mairie
Par mail : mairie@saint-georges-les-bains.fr

③ Compléter le dossier avec les copies de :

Justificatif de domicile
Livre de famille

④ En Mars les dossiers sont visés par Mme le Maire et ensuite remis à l'école Maternelle

⑤ Prendre contact avec l'école maternelle
Joindre Mme Ferrer, directrice de l'école pour finaliser l'inscription !

LE CONSEIL MUNICIPAL des Enfants

Chaque année les élèves votent pour leurs camarades de CM1 afin de désigner les nouveaux conseillers au Conseil Municipal des Enfants.

Les candidats préparent une profession de foi qu'ils rédigent pendant les vacances de la Toussaint et qu'ils présentent ensuite à l'ensemble de l'école. C'est ainsi que le 30 novembre dernier des élections ont été organisées à la salle communale, en partenariat avec l'École primaire Lucien Roux.

L'ensemble du Conseil Municipal tient à féliciter nos nouvelles élues :

- Maéva DRIGUEZ-MARMAGNE
- Kélis SICOIT
- Clarisse FOURNIOL



À l'issue de ces élections l'écharpe tricolore leur a été remise dans la cour de l'école.

ACCUEIL DES ENFANTS

projets en 2021

Le projet du devenir de l'école Maternelle des Lavandières

Une commission extra-municipale a été créée dans le but de mener une réflexion sur l'école maternelle. En effet la **configuration actuelle de bâtiment ne correspond plus au besoin de l'équipe éducative mais aussi périscolaire**. Cette commission s'est donc réunie courant novembre et a commencé son travail afin de **définir les besoins (actuel et futurs) nécessaires à l'accueil des enfants**. Le projet s'orientera sur la **faisabilité de réhabilitation des bâtiments actuels**. Un appel d'offre a été ouvert afin de définir un maître d'œuvre.

Le projet d'un établissement d'accueil de jeunes enfants

La commission enfance travaille actuellement sur la possibilité d'accueillir **une infrastructure d'accueil pour les enfants âgés de moins de 3 ans**. L'étude est lancée notamment afin de **définir le besoin de notre territoire**. Cette action a pour but de **préserver l'équilibre entre les différentes possibilités offertes par notre commune**, notamment l'accueil par les assistantes maternelles et le potentiel de famille qui serait susceptible d'être intéressées par l'ouverture d'une micro-crèche ou d'une Maison d'Assistante Maternelle. **Après l'analyse de ces résultats nous pourrons présenter ce dossier aux instances décisionnaires, à savoir la PMI, la CAF ainsi que la Communauté de Commune Rhône Crussol.**

ENQUÊTE



café-bar associatif



Enquête pour l'ouverture d'un café bar associatif à Saint-Georges-les-Bains
Si vous le pouvez, merci de répondre à ce questionnaire directement **en ligne** sur :



<https://forms.gle/nfaTqpWxoKx4EyiRA>

ou en flashant ce QRCode.



Sinon vous pouvez remplir le formulaire papier joint dans ce journal et le rapporter en mairie.

Attention, nous avons besoin de l'avis de chacun des membres du foyer.

ACTION SOCIALE



et solidarité

Le contexte sanitaire nous a obligé à nous adapter pour organiser au mieux les fêtes de fin d'années et le CCAS n'y a pas échappé. Le repas des ainés a donc été annulé par mesure de précaution, et la **distribution du colis de Noël est donc généralisée pour l'ensemble de nos séniors de plus de 70 ans.**

Au total ce n'est pas moins de 280 colis qui ont été distribués lors de 2 permanences où les bénévoles du CCAS se sont retrouvés. Nous espérons que ces paquets remplis de gourmandises auront réchauffé le cœur de nos ainés !



LE TCFIA

18ème édition

Le Tour Cycliste Féminin International d'Ardèche. **Le vendredi 4 septembre 2020, le départ de la deuxième étape de la course cycliste TCFIA a eu lieu sur la commune de Saint-Georges-les-Bains à Chateaurouge !**

La 18ème édition du Tour Cycliste Féminin International d'Ardèche a donc débuté sur notre commune pour terminer à Font d'Urle. **Cette épreuve, l'une des plus difficile, comptait 135 km et 3 410 m de dénivelé.**

Du 3 et le 9 septembre, les **7 étapes** de la course ont traversé l'Ardèche, la Drôme, la Lozère, le Vaucluse et le Gard. **Il y avait 25 équipes de 6 coureuses cyclistes féminines de niveau international qui étaient venues se mesurer sur une compétition les plus difficiles au monde.**



A l'initiative de Geneviève Peyrard, un groupe de travail s'est formé pour réaliser une exposition. En deux mois et compte tenu des conditions sanitaires, nous avons pu créer un groupe qui s'est montré très mobilisé et déterminé à mettre en avant les valeurs défendues par le TCFIA.

Louis Jeanin, le président du tour, Catherine Debussy la marraine, et notre commission municipale aux sports, avait souhaité **mettre l'accent sur la santé des femmes, mais aussi sur les violences qu'elles subissent dans le sport et le sexism qu'elles vivent au quotidien.**

Différents partenaires

- Le Centre d'Information Des Femmes & des Familles de l'Ardèche (CIDFF)
- Le planning familial local
- Trois émissions de radio
- Le comité olympique de l'Ardèche

Le groupe de travail est très content de cette collaboration et travaille déjà au développement à plus grande ampleur du projet pour l'épreuve de 2021 (tout en sachant que notre village n'est pas certain d'être ville-étape).

le jour J

- Déjeuner des coureuses - salle de châteaurouge.
- Exposition - parking attenant les terrains de boules.
- Buvette : le club des Boules de Chateaurouge a mis à disposition les toilettes et la buvette. Ainsi les spectateurs qui ont assisté au départ ont ensuite pu aller se restaurer, ou se désaltérer mais aussi participer à un karaoké.

Un grand merci à tous les acteurs, organisateurs, spectateurs et participants !

JOURNÉE FAMILIALE

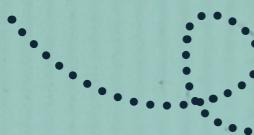
sportive 2020

Le samedi 5 septembre, la municipalité a organisé la journée familiale sportive en coopération avec les associations locales et plusieurs autres bénévoles. Les enfants et les parents ont pu pratiquer plusieurs activités et ils ont passé une super journée.



La journée a débuté à 15h avec une **initiation au tennis, à la boule lyonnaise** avec les Boules de Chateauroge ainsi que la possibilité d'**essayer un vélo électrique** (Libelo) prêté par VRD (Valence Romans Déplacement) et sous la responsabilité de Roger Mazoyer. Il était aussi possible de **s'entraîner à faire des bulles de savon géantes** grâce à Edwige Arsac.

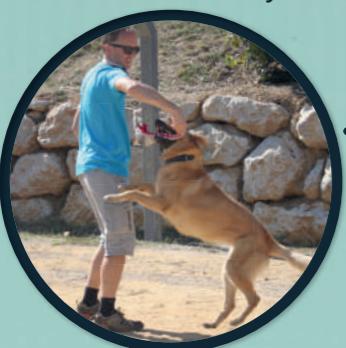
C'est Mika soutenu par Jules (deux animateurs de la MJC), qui a animé la journée au micro afin de guider les participants dans les nombreuses activités proposées. Ce fut éprouvant mais il a tenu bon ! **Un grand bravo !**



Deux châteaux gonflables étaient installés pour la plus grande joie des enfants ! Linda, Maud et Elise de la MJC trois rivières avaient apporté des **jeux de bois** qu'elles ont fait découvrir à de nombreuses familles.



Un peu plus tard, pendant que les **poneys des Chevauchées de Merlin** emmenaient les plus jeunes en **balade**, un **tournoi mixte enfants/adultes** était organisé par le **Foot Club Eyrieux Embroye** sur le terrain synthétique.



Au même moment, on pouvait assister à une démonstration de dressage exécutée par le club canin appuyée d'un parcours.

Le plus petits ont pu s'initier au **judo** avec Yan Fabre du Judo club de La Voulte sur les tatamis apportés in extremis grâce à la détermination des membres du Comité Des Fêtes. En effet l'association du CDF était présente au côté de l'Association des Parents d'Elèves pour tenir la buvette, proposer le goûter, les grillades pour les sandwichs du repas ainsi que les boissons pour s'hydrater par cette chaude journée de septembre.

Une belle journée partagée



En fin d'après-midi, le **conseil des enfants a inauguré la nouvelle plaque du SAINT-GEORGES CITY**. Tous les présents ont aussi respecté une **minute de silence à la mémoire de Jean Marc Fauchier**, 1er adjoint qui s'était éteint subitement 3 jours auparavant.



En fin d'après-midi, Christian Féroussier, Martine Finel et une joyeuse troupe de Saint Georgeois ont participé à une séance de **Yoga du rire** animée par Matilde Girardet.



Peu de temps après une **séance de renforcement musculaire** démarrait avec le coach sportif Grégory Landolt alors qu'au même moment Florent Clerger et bien d'autres s'essaient au **déplacement en fauteuil roulant** apportés par le club handisport de Saint-Péray.

Ensuite à 19h, nos trois drôles de dames de la MJC ont animé une séance endiablée d'**apéro quizz**. Les participants ont pu s'affronter sur plusieurs parties de thèmes différents pour gagner une superbe décoration de table.

Enfin vers 21h le **groupe Candy Slash** a donné un concert très apprécié où il a repris de **nombreux morceaux de rock**.

Malgré le contexte de l'année 2020, la participation à cette journée familiale a été importante.

UN GRAND MERCI À TOUS !
Nous souhaitons sincèrement remercier les organisateurs et les participants qui ont fait vivre cette journée !

Une réunion de bilan a eu lieu le 30 septembre. Les organisateurs ont tous approuvé la **reconduite de l'événement en 2021, aussi nous comptons sur vous l'année prochaine**. Pendant cette réunion le bilan financier très positif a permis de dégager 934€ de bénéfices qui ont été partagé entre le club handisport de Saint-Péray et l'Association des Parents d'Elèves. Ici, Clémence Mathieu remet au nom de tous les organisateurs, le **chèque de 467€ à Jérôme Perrin, président de l'association des parents d'élèves**, en présence Nicolas Gounon le vice-président et de Mme Peyrand, maire de la commune.





Les avantages de la stérilisation

1 une meilleure relation entre le chat & sa famille !

Un chat non stérilisé développe rapidement un comportement qui génère des désagréments pour son propriétaire et l'entourage : marquage urinaire, miaulements importants entre autres.

2 Une diminution de la chasse par le chat

La petite faune sauvage est mieux préservée !
Un chat non stérilisé a tendance à s'éloigner davantage du domicile de son propriétaire, il chasse plus et de fait est confronté à un risque plus élevé d'accident. Il peut également devenir porteur ou vecteur de maladies qui sont pour certaines transmissibles à l'Homme.

3 Une diminution conséquente du nombre d'abandons !

Les chats errants sur la commune est un sujet qui divise les habitants, il y a ceux qui les nourrissent avec des croquettes et d'autres avec de la mort aux rats.

Afin d'éviter les incivilités grandissantes et le bien-être de tous, les propriétaires doivent faire stériliser et identifier leurs chats si ce n'est pas encore fait.

Les avantages de l'identification

1 De confirmer l'identité du propriétaire de l'animal !

Il est des cas particuliers de l'existence où il faut pouvoir prouver qui est le propriétaire légal de l'animal.

2 De retrouver un chat ou chien perdu

Si votre chat a disparu, son numéro d'identification sera le seul moyen pour les personnes le retrouvant de vous contacter, et ainsi de vous le restituer.

Car dès que votre animal sera amené dans un refuge ou une clinique vétérinaire, des personnes habilitées pourront lire les informations liées à son numéro d'identification. Ainsi vous serez contacté quelques minutes plus tard et on vous donnera rendez-vous pour venir le chercher. Au contraire, si votre chat n'est ni pucé ni tatoué, il sera impossible de vous retrouver...

*Pour ces raisons il est essentiel que vous pensiez à mettre à jour les informations concernant votre chat ou vous connecter sur son application **FililapatFililapat**, et de préciser les changements survenus. Parmi les cas possibles citons : un changement d'adresse, un changement de numéro de téléphone, ou bien encore un changement de propriétaire chat pucé, même si c'est un don.*

© Freepik

STOP AUX DÉCHARGES SAUVAGES s'il-vous-plaît !

"Toute personne effectuant un dépôt sauvage, s'expose à une contravention allant de 68 € à 1500 €". Articles R. 632-1 et 635-8 du Code Pénal.

Nous avons pu constater bon nombre de dépôts sauvages de déchets au cours de l'année 2020. La plupart du temps, ces incivilités se situent au niveau des Points d'apport volontaire (Ordure ménagères et Tri sélectif). Des cartons très volumineux sont régulièrement déposés au pied des bornes bleues ou jaunes. On trouve aussi des cartons dans les bacs roulants. Ces déchets n'ont pas lieu de s'y trouver du fait qu'ils sont « recyclables ». De plus, ils prennent de la place dans les bacs ce qui peut à certains moments, les faire déborder inutilement et ils génèrent un surplus dans le traitement des ordures ménagères. Par conséquent, les cartons « bruns » doivent impérativement être déposés dans la benne appropriée en déchetterie. Vous avez la possibilité d'accéder aux déchèteries de Charmes sur Rhône, Toulaud et Guilherand-Granges.

Nous avons aussi parfois pu observer des sacs poubelles remplis d'ordures en tout genre ou encore des tas de bidons, des casseroles et beaucoup d'autres objets plus insolites les uns que les autres. En novembre ce sont des pneus qui ont été déposés dans un talus.

STOP ! Il faut que cela cesse.

Chacun doit assumer sa responsabilité vis à vis de ses propres déchets. Et les agents qui travaillent à les collecter méritent plus de respect, tout comme les agents municipaux.

Nous réfléchissons à faciliter votre geste de tri, et envisageons plusieurs alternatives pour que la gestion des déchets soit simple. Il y aura par exemple une extension des consignes de tri à tous les plastiques d'ici 2022.

Pour commencer, nous étudions la possibilité d'augmenter le nombre de bennes de tri sur le site de Barruel, ou créer de nouveaux espaces propres, les sites sont à l'étude. Nous avons aussi proposé un ramassage des encombrants, un broyage des déchets verts sur place, et l'installation d'une benne pour les gros cartons mais cela n'est pas possible pour le moment en raison des orientations budgétaires et politiques actuelles.

Mais nous avons besoin de votre engagement à chaque instant ! Il incombe à chacun d'acheminer ses déchets dans le lieu qui leur permettra d'être traité pour avoir le moins d'impact pour l'environnement.

La Communauté de Communes Rhône Crussol met à disposition des composteurs individuels à 30 € TTC (renseignement en Mairie si besoin) ou des composteurs collectifs qui devraient être gérés par des groupes de citoyens par quartier.



L'astuce des gourmands

Voici une recette qui prend à peine quelques minutes pour éviter de jeter sans arrêt ses pots de yaourt.

Mélangez 1 yaourt dans 1L de lait (de vache ou de brebis) et répartissez dans 9 ou 10 pots de yaourt en verre. Placez-les à 30 °C pendant 8 h (dans une yaourtière, dans votre four, dans une cocotte-minute...) et c'est prêt !

Régalez-vous !

PROJET ASSAINISSEMENT

collecter et traiter

PROJET : permettre de collecter et traiter les effluents à la station d'épuration de la commune évitant ainsi une pollution du milieu naturel et un risque accru de mouvement de terrains au lieu de rejet actuel.

INTERVENANTS

- Maitre d'ouvrage : **CCRC**
- Maitre d'œuvre : **Cabinet Géosiapp**
- Entreprise : **RAMPA Travaux Publics**



Chemin de Marie Vey
Rue des Étrés
Rue du Prieuré
Route de St Marcel

DONNÉES TECHNIQUES & FINANCIÈRES

- 1600 mètres linéaires de réseaux gravitaires et 250 mètres de branchements pour desservir **68 propriétés**.
- **Remblaiement** des tranchées traversant les zones Rouges du PPR en béton auto compactant permettant de réduire les risques de glissements de terrains.
- Coût total de l'opération **249 000€ HT** financée intégralement par la CCRC.

Les travaux ont démarré le **7 décembre** dernier pour **12 semaines** soit jusqu'à la fin de la semaine 10 (semaine du **8 au 12 Mars 2021**) hors intempéries. L'entreprise doit passer chez chaque habitant concerné afin de définir ensemble l'emplacement de la future boîte de branchements.

ARTICLE OPPOSITION

Meilleurs voeux

Avec le comportement de certains élus à notre égard, nous ressentons bien que nous sommes étiquetés comme étant dans l'opposition. Heureusement ce n'est pas cas de tous les élus, **les commissions ont commencé à travailler et c'est avec plaisir que nous avons pu discuter collégialement**.

Ces échanges ont permis d'avancer, de proposer et non d'être en opposition systématique. **Nous sommes là pour travailler ensemble en faisant attention à ce que les projets soient profitables à notre Commune et participent au bien-être de nos concitoyens.**

Nous sommes heureux de voir nos projets se finaliser :

- Le sentier pédagogique initié par l'ancienne mandature
- Le parcours de l'handicap lancé par J.P Peyreron et soutenu par la CCRC

Nous vous souhaitons une belle année 2021. Gardez votre joie de vivre. Même si c'est plus compliqué que les années précédentes, profitez des uns et des autres dans le respect des mesures sanitaires. Avec pleins d'étoiles dans vos yeux et dans votre cœur !!!!

• Berger Bernard, Roch Sandrine, Sicoit Sébastien, Montagnon Noémie •



Amandine & Rémy Haillez

le 15 février 2020

 *Mariages !*



Paulin & Deborah Pantel

le 17 mars 2020



Elio Saniel

le 29 juillet 2020



Tania & Maeva Florens

le 13 décembre 2019



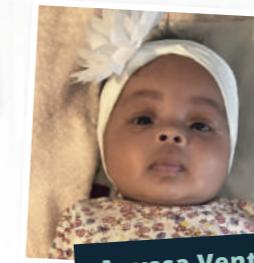
Noélie Arnaud

le 5 mars 2020



Éliange Clappe

le 14 août 2020

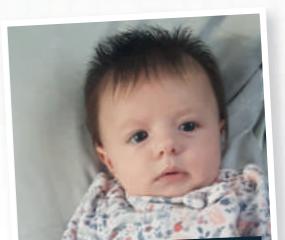


Livia Boulocher



Anyssa Ventura

le 17 sept. 2020



Lina Desbrun

le 2 octobre 2020

ETAT CIVIL

Naissances !

Nous souhaitons la bienvenue aux petits Saint-Georgois(es) qui ont vu le jour cette année et nous espérons les voir grandir et prospérer dans notre beau village.



UNE NAISSANCE

Une essence



Vous le savez peut-être ou le découvrirez-vous : la commune s'engage dans le **Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)** afin d'atténuer le changement climatique.

Cela se traduit notamment par le **programme une naissance une essence**. En effet dans le but de compenser notre empreinte carbone, chaque année la municipalité plantera un arbre dans la forêt communale, pour chaque enfant né dans l'année.

À ce jour, l'emplacement de la plantation et les essences ont été choisis sur les conseils de l'**Office National des Forêts** et les arbres seront plantés courant février. Nous espérons pouvoir rassembler les parents à cette date afin de pouvoir profiter ensemble de cet évènement !

LE PETiT saint-GEORGES

Mairie de SGLB

04 75 60 80 42

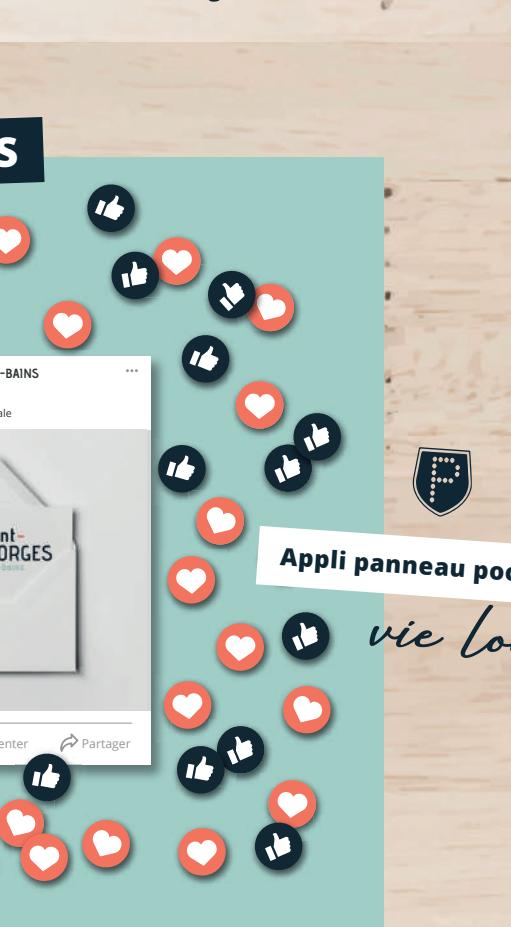
mairie@saint-georges-les-bains

Square René Cassin - Le village
07800 Saint-Georges-les-Bains


Facebook@mairie.sglb
actualités

www.saint-georges-les-bains.fr

informations 



Appli panneau pocket

vie locale

